



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 17 OCTOBRE 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi 30 septembre deux mille vingt-quatre, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André Trudel, maire suppléant, à laquelle session étaient présents :

Madame Manon Cadieux conseillère, messieurs Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette tous conseillers, et formant la majorité du conseil.

Était également présente Mme Joanie Leboeuf, directrice générale et greffière-trésorière.

POINT 1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 19h00 le maire suppléant ouvre l'assemblée.

POINT 2 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Octroi du contrat de la coulée et de la finition de béton de la patinoire;
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 24-153 pour l'achat de l'unité mobile pour le service de sécurité incendie de Mont-Saint-Michel;
6. Avis de motion et dépôt de projet du règlement d'emprunt numéro 24-154 pour les travaux de remplacement du ponceau sur le Rang 1 moreau;
7. Avis de motion et dépôt de projet du règlement d'emprunt numéro 24-155 pour le remplacement du ponceau sur la Montée du Lac-Gravel;
8. Levée de l'assemblée.

24-10-262

**POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à la majorité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

24-10-263

**POINT 4
OCTROI DU CONTRAT DE LA COULÉE ET DE LA FINITION DU
BÉTON DE LA PATINOIRE DE GRÉ À GRÉ**

CONSIDÉRANT la construction du nouveau Chalet des patineurs qui est présentement en cours;

CONSIDÉRANT le dépôt de soumissions de 2 fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite effectuer la coulée et la finition de la patinoire;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à la majorité du conseil que :

Le conseil octroie le contrat de coulage et de finition du béton de la patinoire à Béton Brisebois. Les sommes soient imputables à même le fonds général.

ADOPTÉE

24-10-264

**POINT 5
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT 24-253 RELATIF À L'ACHAT DE L'UNITÉ MOBILE
POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONT-SAINT-
MICHEL »**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Aurèle Cadieux qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté un nouveau règlement d'emprunt numéro 24-253 relatif à l'achat de l'unité mobile pour le service de sécurité incendie de Mont-Saint-Michel.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

DISPENSE DE LECTURE
Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro 24-253 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

24-10-265 **POINT 6**
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 24-254 RELATIF AUX TRAVAUX DE
REMPLACEMENT DU PONCEAU SUR LA MONTÉE DU LAC-
GRAVEL

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Manon Cadieux qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté un nouveau règlement d'emprunt numéro 24-254 règlement d'emprunt numéro 24-254 relatif aux travaux de remplacement du ponceau sur la montée du Lac-Gravel.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

DISPENSE DE LECTURE
Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro 24-254 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

24-10-266 **POINT 7**
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 24-255 RELATIF AUX TRAVAUX DE
REMPLACEMENT DU PONCEAU SUR LE RANG 1 MOREAU

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Pascal Bissonnette qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté un nouveau règlement d'emprunt numéro 24-255 relatif aux travaux de remplacement du ponceau sur le Rang 1 moreau.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

DISPENSE DE LECTURE
Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro 24-255 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

24-10-267 **POINT 8**
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à la majorité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 19h11.

ANDRÉ TRUDEL
Maire suppléant

JOANIE LEBOEUF
Directrice générale

Je, André Trudel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

ANDRÉ TRUDEL, MAIRE SUPPLÉANT